



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 40

Mars 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



- Le décret présidentiel n° 19-80 du 23 février 2019 a ratifié l'accord de coopération dans le domaine de la recherche géologique et minière entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.

[\(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.5\)](#)

- Le décret présidentiel n° 19-81 du 23 février 2019 a ratifié l'accord de coopération technique dans le domaine des ressources en eau entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.

[\(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.7\)](#)

- Le décret présidentiel n° 19-82 du 23 février 2019 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali, dans le domaine de la santé vétérinaire, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.

[\(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.9\)](#)

NATIONAL



- Le décret présidentiel n° 19-92 du 11 mars 2019 a rapporté les dispositions du décret présidentiel n° 19-08 du 17 janvier 2019, portant convocation du corps électoral en vue de l'élection du Président de la République.

(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.11)

- Le décret présidentiel n° 19-93 du 11 mars 2019 a mis fin aux fonctions du Président de la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections.

(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.11)

- Le décret présidentiel n° 19-94 du 11 mars 2019 a abrogé les décrets présidentiels n° 17-05, 17-06 et 17-07 du 4 janvier 2017, portant désignation du Président et nomination des membres de la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections.

(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.11)



Le décret présidentiel n° 19-95 du 11 mars 2019 a créé la fonction de Vice-Premier ministre.

(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.11)



Le décret exécutif n° 19-86 du 5 mars 2019 a modifié et complété le décret exécutif n° 15-169 du 23 juin 2015 fixant les modalités d'agrément pour l'exercice de l'activité d'importation d'or, d'argent et de platine bruts, mi-ouvrés ou ouvrés et l'activité de récupération et de recyclage des métaux précieux.

(JO n° 17 du 17 mars 2019 p.5)



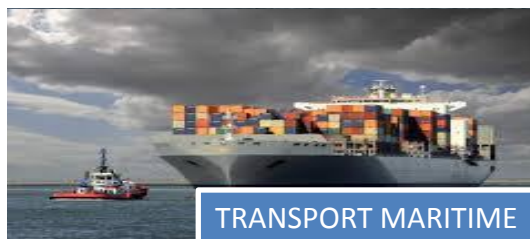
Le décret exécutif n° 19-89 du 5 mars 2019 a fixé les modalités de conservation et de transmission des registres des transactions commerciales électroniques au centre national du registre de commerce.

(JO n° 17 du 17 mars 2019 p.15)



Le décret exécutif n° 19-84 du 5 mars 2019 a fixé les droits de concession d'exploration des services aériens de transport public, en application des dispositions de l'article 73 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999, portant loi de finances pour 2000.

(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.4)



Le décret exécutif n° 19-85 du 5 mars 2019 a modifié et complété le décret exécutif n° 09-183 du 12 mai 2009, fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime.

(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.4)



- L'arrêté du 14 février 2019 a défini le cahier des charges des auto-écoles, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.20)

- L'arrêté du 14 février 2019 a fixé les conditions d'accès à la profession d'enseignement de la conduite automobile, en application des dispositions de l'article 41 du décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.13)

- L'arrêté du 14 février 2019 a fixé le programme d'enseignement de la conduite automobile, en application des dispositions de l'article 41 du décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

[\(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.21\)](#)

- L'arrêté du 14 février 2019 a fixé les tarifs applicables par les auto-écoles pour chaque type d'enseignement, en application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

[\(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.25\)](#)

- L'arrêté du 14 février 2019 a défini le modèle-type de la carte professionnelle de l'auto-école et le modèle-type du contrat d'enseignement, en application des dispositions des articles 28 et 42 du décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

[\(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.25\)](#)

- L'arrêté du 14 février 2019 a fixé le modèle-type de l'agrément pour l'ouverture d'une auto-école, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 12-110 du 6 mars 2012, modifié et complété, fixant les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

[\(JO n° 18 du 20 mars 2019 p.29\)](#)



L'arrêté du 30 juillet 2018 a modifié et complété l'arrêté du 24 juillet 2008, fixant les modèles de contrats d'insertion, de contrats de formation-emploi et de contrats de travail aidé.

[\(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.23\)](#)



La décision du 3 mars 2019 a reporté le délai d'acquiescement de la vignette automobile pour 2019.

(JO n° 19 du 25 mars 2019 p.9)

BANQUE D'ALGERIE

- La décision n° 19-01 du 2 janvier 2019 a publié de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, en application des dispositions de l'article 93 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

(JO n° 15 du 11 mars 2019 p.24)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com